



Le dirigeable léger est conçu pour optimiser la connaissance de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens. Grâce à ses performances en matière d'acquisition du renseignement, sa capacité (presque) tout temps, son autonomie, sa discrétion, le dirigeable est un outil qui permet de générer la meilleure information pour prévenir, gérer et analyser toutes formes de crise.



La récurrence d'événements majeurs et de gravité croissante s'est confirmée ces dernières années, en raison notamment de la densification de la population dans des zones à risques.

La conjonction d'un accident technologique majeur et d'une catastrophe naturelle devient plus probable. Enfin la menace d'attentats visant des installations sensibles accroît encore ce risque.

Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale, juin 2008.

 itavita aérodéfense

12 rue Émile Allez - 75017 Paris
Tél : +33 (0) 971 24 03 64 - Fax : +33 (0) 145 74 11 86
Email : jean.thyrard@itavita.com

 itavita
aérodéfense
dirigeables, science, défense & résilience



AN-400

**le dirigeable, outil de
prévention,
de gestion et d'analyse
des crises**

AN-400

(dirigeable léger opéré par la société A-NSE)



Vol stationnaire

Vitesse de croisière : 70 km/h

Vitesse verticale : 5 m/s

Bimoteur thermique

Autonomie : 8 heures

Altitude max : 1 000 mètres

Charge utile : 160 kg

Longueur : 25 mètres

Volume de l'enveloppe : 400 m³

Z-900

(dirigeable léger opéré par la société Ziphius Air Services)



Vol stationnaire

Vitesse de croisière : 60 km/h

Bimoteur thermique

Autonomie : 8 heures

Altitude max: 1 500 mètres

Charge utile : 250 kg

Longueur : 32 mètres

Volume de l'enveloppe : 900 m³

Option motorisation électrique

(200 m² de panneaux photovoltaïques)

prévenir, gérer et analyser la crise

Le survol périodique des zones potentiellement à risque améliore substantiellement les opérations de prévention. L'interprétation en temps réel des informations acquises permet de prendre au plus tôt les dispositions les plus adaptées à la situation. Quelles que soient les conditions météo, la crise peut être suivie et gérée en temps réel par un PC sur le terrain ou via une liaison internet sécurisée. En situation post-crise, l'utilisation du dirigeable permet d'acquérir une couverture cartographique de grande précision de l'ensemble de la zone sinistrée.

ZONES À RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

Le plan de protection des risques naturels prévisibles (PPRn) constitue un des outils d'une politique plus globale de prévention, mise en place par le gouvernement. Cette politique vise notamment à sécuriser les populations et les biens et permettre un développement durable des territoires.

⇒ incendies, feux de forêts, inondations, tempêtes, séismes, mouvements de terrain, etc..



6 000 communes sont concernées par le risque feu de forêts. 2,5 Mio ha brûlés annuellement. © NC.



13 500 communes (une sur trois) sont concernées par le risque d'inondations. © NC.

ZONES À RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) permettent de contribuer à définir une stratégie de maîtrise des risques sur les territoires accueillant des sites industriels à risques.

Il existe plus de 400 PPRT en France.

⇒ sites chimiques, classés Seveso, raffineries, plates-formes pétrolières, usines sidérurgiques, etc..



En 2006, la France compte 1 200 sites classés Seveso dont plus de 650 en risque majeur © AS - Le Monde.



Outre le risque accidentel, risque de pollution chronique de l'air puis des sols par les métaux lourds. © NC.

ZONES SENSIBLES ET STRATÉGIQUES

Le dernier Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale stipule la nécessité de protéger les infrastructures vitales du Pays. Il s'agit de déterminer les sites névralgiques, sur lesquels des efforts significatifs devront être effectués par les opérateurs, puis avec les moyens de l'État, si nécessaire.

⇒ alimentation, énergie, communications, gestion de l'eau, transports, activités civiles et militaires de l'État, etc..



Les communications spatiales sont de plus en plus vitales au quotidien, d'où l'obligation de protection. © EADS.



« Mettre en place, au plus vite, une protection efficace des sources d'eau potable en amont, ... » WWF © NC.